

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Convention de partenariat avec l'association Hegalaldia.

Afin de faire vivre et d'enrichir ses collections, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne souhaite acquérir de nouveaux spécimens auprès de différents partenaires. Gérant un centre de soin de la faune sauvage à Ustaritz, l'association Hegalaldia recueille chaque année de nombreux animaux blessés venant du Pays basque et des Landes. Par ailleurs, depuis quelques années, l'association intervient à la Plaine d'Ansot lors de différentes animations et lorsqu'un animal blessé est repéré sur le site.

Suivant les termes de la convention de partenariat ci-jointe, l'association propose de donner au muséum les dépouilles d'animaux susceptibles de l'intéresser de par le caractère régional et l'intérêt scientifique des espèces en question.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Bayonne et l'association Hegalaldia et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.